

Camping de la Côte d'Argent ★★★★★



Airotel Camping caravaning
134 Route de Contaut
33990 HOURTIN-PLAGE (France)

☎ : 0033(0)5.56.09.10.25

📠 : 0033(0)5.56.09.24.96

@ : info@cca33.com

www.cca33.com

Siret: 419 317 722 000 17 - APE 5530Z

TVA: FR45419317722

PROTCOLE SANITAIRE / BONNES PRATIQUES

Tout débordement et non-respect de ce règlement pourra être sanctionné par une exclusion du camping.

1/ La réception

- Une solution hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée et à la sortie de la réception.
- L'usage d'un masque est demandé si la distance des 1 m. ne peut pas être respectée.
- Un sens de circulation est indiqué pour éviter tout croisement. Les clients sortants ont la priorité sur les clients entrants qui doivent attendre la libération du passage.
- L'accès à la réception n'est possible qu'à 2 personnes à la fois par réceptionniste. Si la distance d'1 m ne peut être respectée, merci donc dans ce cas d'attendre que les vacanciers ressortent pour y accéder.
- Les endroits de contacts multiples sont régulièrement désinfectés.
- Les réceptionnistes se lavent les mains ou utilisent un gel hydro-alcoolique régulièrement.
- Le bureau d'accueil est équipé d'une protection en plexiglas

LE REGLEMENT PAR ANTICIPATION EST RECOMANDE POUR LES RESERVATIONS

- Les prospectus ne seront pas en accès libre. La devise : un prospectus touché, un prospectus gardé ! Vous pourrez donc en demander directement au personnel d'accueil en fonction de vos besoins.
- Pour toute question, ne nécessitant pas votre présence physique, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone :

De 8h à 21h00 à la réception : 05.56.09.10.25

De 21h00 à 8h00 à la sécurité (le numéro sera affiché à la porte du local sécurité)

- Un livret d'accueil numérique sera consultable via votre smartphone ou tablette afin que vous puissiez avoir un maximum d'informations en temps réel sans avoir à vous déplacer.

2/ Les locatifs

- Chaque client est invité à venir avec son propre linge de toilette et couchage (draps, couettes, oreillers); à défaut, des couettes sont mises à disposition ... (kit draps à la location).
- La literie est désinfectée avec un virucide spécifique.
- Les kits de draps à la location sont mis sous film plastique (tarif : 16€ par lit)
- Un temps minimum de 6 heures est respecté entre le départ et l'arrivée du nouveau locataire.
De ce fait : les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs avant 10h00.
- Le personnel :
 - Prépare ses produits de nettoyage EN 14476 , et gel hydro alcoolique, et nettoie en binôme le locatif, et utilise des gants de ménage et produits désinfectants.
 - Avant de rentrer dans le locatif se munit d'un masque
 - Commence par aérer en ouvrant toutes les fenêtres (pièce de vie/chambres). Utilisation d'un produit virucide EN 14476
 - Nettoie avec un soin particulier les poignées de portes, interrupteurs, robinets, tables et plan de travail et tout accessoire susceptible d'avoir été en contact avec les mains.
- Privilégier le règlement du séjour en avance (avec taxe de séjour) et le dépôt de caution par empreinte de CB.

3/ Les sanitaires communs

- Rappel des gestes barrières / affichage.
- L'accès est réservé aux familles / clients qui séjournent en emplacement camping.
- Un savon est à votre disposition au milieu des sanitaires.
- L'usage d'un masque est demandé si la distance des 1 m. n'est pas respectée.
- Pas de croisements, les clients sortants ont la priorité sur les clients entrants qui doivent attendre la libération du passage.
- Fléchage au sol pour signaler le sens de circulation.
- Certains équipements pourront être condamnés (lavabo, bac à linge, bac à vaisselle, urinoirs), afin de respecter la distanciation recommandée – 1 sur 2. Signalisation par affichage.
- Des passages de désinfection supplémentaires sont prévus au cours de la journée. (virucide EN14476)
- Présence du personnel d'entretien pour le nettoyage et la désinfection 7j/7 de 7h à 21h.
- L'accès pourra être momentanément fermé si les règles ne sont pas respectées ou au besoin l'accès pourra être momentanément suspendu et/ou règlementé afin de limiter l'affluence.

4/ Laverie (située dans les sanitaires communs)

- Se laver les mains dans les sanitaires avant d'utiliser la laverie.
- Rappels des gestes barrières et mesures de distanciation, en sus du règlement de l'espace laverie.
- L'usage d'un masque est demandé si la distance des 1 m. n'est pas respectée.
- Les endroits de contacts multiples des machines à laver et sèche-linge sont régulièrement désinfectés.
- L'accès à la laverie n'est possible qu'à une personne à la fois si la distance d'1 m. ne peut être respectée, merci donc dans ce cas d'attendre que les utilisateurs ressortent pour y accéder.
- Merci de ne pas attendre dans la laverie la fin du cycle, mais à l'extérieur pour ne pas gêner les autres utilisateurs.
- Veuillez SVP récupérer votre linge dès le cycle de lavage / séchage terminé, afin d'éviter qu'il ne soit sorti pas un autre usager.

5/ Bar - restaurant – snack – épicerie – cave à vin

- Une solution hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée du Bar / Restaurant
- Rappels des gestes barrières et mesures de distanciation, en sus du règlement de l'espace bar / restaurant / Snack
- Les tables et comptoir sont régulièrement désinfectés.
- Une distance de 1 M. est respectée entre 2 tables (p.to p.).
- Un sens de circulation est indiqué pour éviter tout croisement.
- Les serveurs en salle portent un masque et se lavent les mains ou utilisent un gel hydro alcoolique régulièrement.
- Au comptoir, le barman est équipé au besoin d'un écran / visière et des lignes de distanciation sont identifiées pour les clients.
- Le paiement par carte sans contact est privilégié pour éviter tout contact.
- Les personnes présentant des signes d'infections respiratoires et manifestation virales peuvent se voir refuser l'accès.
- L'accès pourra être momentanément fermé si les règles ne sont pas respectées ou au besoin l'accès pourra être momentanément suspendu et/ou réglementé afin de limiter l'affluence.

6/ L'espace aquatique

- Nous vous rappelons que le traitement des eaux de piscine à base d'un désinfectant autorisé pour répondre aux normes physiques, chimiques et microbiologiques est très efficace contre tout germe et virus, mais n'empêche pas le respect des gestes barrières...
Cette eau est analysée plusieurs fois par jour par notre personnel, mais aussi contrôlée régulièrement par les autorités sanitaires (ARS Agence Régionale de la Santé)
- **Douche obligatoire avant l'entrée dans le parc aquatique.**
- Avant d'accéder à l'aqua pirates : se baigner dans un bassin ou la pataugeoire.
- **Suppression des transats dans l'enceinte de l'espace aquatique.**
- Une solution hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée de la piscine.
- Respectez une distance d'1 mètre dans l'entrée de la piscine, à l'espace de déchaussage ou en attente d'accès aux sanitaires ou douche.
- Pas de croisements, les clients sortants ont la priorité sur les clients entrants qui doivent attendre la libération du passage.
- Fléchage au sol pour signaler le sens de circulation.
- Rappels des gestes barrières et mesures de distanciation, en sus du règlement de l'espace aquatique.
- Respecter la distanciation et attendre derrière les marques signalétiques au sol dans toute zone d'attente (sanitaires, toboggans...), délimitant l'espace minimum.
- Les poignées de porte sanitaire, objets communs utilisés, départ toboggan, ... sont régulièrement désinfectés.
- Les baigneurs dans et hors de l'eau doivent respecter les gestes barrières (éternuer, tousser dans son coude...).
- **A l'exception du slip de bain, des lunettes de protection, des brassards, tout apport de matériel est interdit (bouées, ballons,..). Le port du short de bain est strictement interdit.**
- L'accès pourra être momentanément fermé pour respecter les 4m² par baigneur, bassin et solarium.
- Les personnes présentant des signes d'infections respiratoires et manifestation virales peuvent se voir refuser l'accès.
- L'accès pourra être momentanément fermé si les règles ne sont pas respectées ou au besoin l'accès pourra être momentanément suspendu et/ou réglementé afin de limiter l'affluence.

7/ Aires de jeux – équipements de plein air

- Se laver les mains avant d'accéder aux aires de jeux et équipements de plein air. Mise à disposition de Savon aux sanitaires et de gel hydro-alcoolique à l'entrée du parc aquatique.
- Une solution hydro-alcoolique est à votre disposition près de l'aire de jeux : au niveau du portail de l'accès piscine.
- Rappels des gestes barrières et mesures de distanciation, en sus du règlement de l'espace jeux.
- L'usage d'un masque est demandé si la distance des 1 m. n'est pas respectée.
- Les endroits de contacts multiples des jeux sont régulièrement désinfectés.
- L'accès pourra être momentanément fermé si les règles ne sont pas respectées ou au besoin l'accès pourra être momentanément suspendu et/ou réglementé afin de limiter l'affluence.
- Les personnes présentant des signes d'infections respiratoires et manifestation virales peuvent se voir refuser l'accès.
- Structure gonflable du mini-club fermée.

8/ Espace forme

- Une solution hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée de la salle de remise en forme, avec produits de désinfection et bobine d'essuyage.
- Rappels des gestes barrières et mesures de distanciation, en sus du règlement de l'espace forme.
- L'usage d'un masque est demandé si la distance des 1 m. n'est pas respectée.
- Les endroits de contacts multiples du matériel sportif sont régulièrement désinfectés.
- Les personnes présentant des signes d'infections respiratoires et manifestation virales peuvent se voir refuser l'accès.
- Laisser les portes ouvertes de chaque côté afin d'aérer l'espace au maximum.
- L'accès pourra être momentanément fermé si les règles ne sont pas respectées ou au besoin l'accès pourra être momentanément suspendu et/ou réglementé afin de limiter l'affluence.

9/ Animation

- Respect des normes sanitaires des établissements scolaires en particulier pour le Mini-Club qui est soumis aux mêmes règles.
- Revue du programme d'animations en vue de respecter les gestes barrières et la distanciation.
- Adapter le programme d'animations (y compris club(s) enfants et ados) et l'ouverture des services et installations aux prescriptions sanitaires et aux décisions du gouvernement, notamment en limitant les groupes à 10 personnes et en évitant de brasser des groupes (ne pas changer de groupe)
- Réduction du nombre d'événements collectifs : pas ou moins de réunions d'information avec 10 personnes maximum, programme extérieur renforcé, respect des normes de distanciation, animations sportives individuelles (pas d'activités sportives collectives organisées : beach-volley, football).
- Privilégier les animations tournées vers les espaces verts (en plein air)
- Un livret d'accueil numérique sera consultable via votre smartphone ou tablette afin que vous puissiez avoir un maximum d'informations en temps réel sans avoir à vous déplacer.
- Proposer des activités familiales où les parents sont acteurs et gèrent la distanciation
- Prévoir des ateliers et/ou animations limités permettant de définir un espace entre les participants (ex concours dessin – tir à l'arc - loto...)
- Faire en sorte que les animateurs soient au centre de l'action qui ne nécessite pas de contact avec les vacanciers

BONNES VACANCES

